

Séance du 22 septembre 2022

Délibération n° 2022/70

**OBJET : Désignation des membres de la commission des marchés publics**

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et particulièrement son article 7,

Vu le règlement intérieur institutionnel du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et notamment son article 15,

Vu la délibération n° 2010/17 du 27 septembre 2010 portant soumission l'établissement au code de la commande publique,

Vu la délibération n°2022/69 du 22/09/2022 modifiant le règlement de la commission des marchés,

Le Conseil d'Administration :

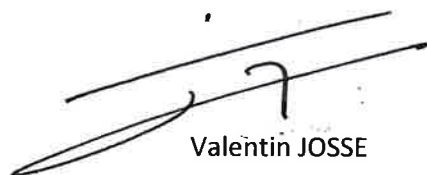
- Désigne comme membres de la commission des marchés les administrateurs suivants (9 voix pour 0 abstention) :

PRESIDENTE DE LA COMMISSION : Madame Amélie RIVIERE

TITULAIRES : Monsieur Stéphane GUILLON  
Monsieur Arnel PECHEUL

SUPPLEANTS : Madame Céline PEIGNEY  
Monsieur Cyril GUIBERT

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Reçu en Préfecture  
Préfecture de la Vendée  
DCPAT

Le

26 SEP. 2022

COURRIER ARRIVÉ LE